

FICHE D'INSCRIPTION Année 2022/2023

Nom/Prénom de l'adhérent :

Age au 1 septembre 2022 :

Né(e) le :

Ville de naissance :

Nationalité :

Grade à l'inscription (avec barrettes) :

Nom du représentant légal :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail (en majuscule) :

En cas d'accident, prévenir M Tél :

J'autorise l'association à publier et à utiliser les photos et vidéos où figure mon enfant ou moi-même dans le cadre des actions promotionnelles et pour le site Internet du club, Instagram et Facebook. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (verso) et m'engage à le respecter.

A le

Lu et approuvé :

Signature :

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Je soussigné(e), Mme/M. autorise mon enfant
..... à pratiquer le karaté au CNKT et à participer aux manifestations
de la saison 2022/2023 organisées par l'association et la Fédération Française de karaté. J'autorise
la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la saison sportive ou les
manifestations.

Fait à le

Signature :

**PHOTO
Adhérent**

Renseignements inscription

- Remplir cette fiche d'inscription
- Certificat médical daté du 1 septembre 2022 minimum
- Fournir 1 photo d'identité
- Fournir 2 enveloppes timbrées avec nom et adresse du licencié
- Régler la cotisation (Paiement possible en 3 chèques à l'ordre du CNKT) ou espèce
- Baby karaté de 3 à 4 ans ----- **210,00 €** avec licence
- Enfants de 5 à 7 ans ----- **255,00 €** avec licence
- Enfants de 8 à 9 ans ----- **275,00 €** avec licence
- Enfants de 10 à 12 ans ----- **285,00 €** avec licence
- Adultes et Ado 13 ans et plus ----- **295,00 €** avec licence
- Krav-Maga à partir de 12 ans ----- **260,00 €** avec licence

ATTENTION : Seuls les certificats médicaux datés à partir du 01 septembre 2022 seront valables. Les inscriptions se font directement au club aux horaires des cours.

IMPORTANT : En l'absence de certificats médicaux avant fin septembre 2022, l'élève ne pourra pas participer aux cours. Attention : Pas de remboursement des cotisations et pour les nouveaux 1 cours d'essai gratuit

Partie réservée au C.N.K.T

GROUPE : 3 ans 4 ans 5ans 6-7 ans 8-9 ans 10-12ans Ados/Adultes Krav-Maga

Commentaire :

Chq N°: Chq N°: Chq N°: Chq N°:

Bq le..... Bq le..... Bq le..... Bq le.....

Espèces :

Certificat Médical Enveloppes timbrées Photo Date

CNKT C/O Bala MURDAY 13, impasse Marcel Le Bihan
93420 VILLEPINTE
Tél : 06 18 06 44 93 / 06 88 10 71 07
Gymnase Henry Deglane 12 Rue d'Anjou 93330 NEUILLY SUR MARNE

Règlement intérieur

Article 1 : Inscription

Pour être valable toute inscription doit comporter : la fiche d'adhésion remplie ainsi que ses annexes (autorisation parentale & règlement intérieur), une photo d'identité, le certificat médical et le paiement total de la cotisation annuelle (possibilité de paiement en 3 fois – indiquer la date au dos du chèque).

Article 2 : Cotisation et tarif

La cotisation annuelle doit être payée en totalité avant fin septembre de la saison. Les chèques de facilité de paiement seront débités chaque fin de mois suivant la date d'inscription. Toute cotisation est définitivement acquise, il ne saurait être exigé un remboursement en cours d'année en cas de démission, d'exclusion ou tout autre motif.

Article 3 : Responsabilité

En cas d'accident la responsabilité du club n'est engagée que durant les horaires de cours de chacun et seulement dans les salles d'entraînement et sous surveillance des professeurs. Hors tatami, la responsabilité des mineurs reste à l'entière charge des parents avant et après chaque cours. L'accès au tatami est interdit sans la présence d'un des professeurs du club. Le club n'est pas responsable des vols commis dans l'enceinte du gymnase. Les parents doivent venir chercher les enfants dès la fin du cours. Aucun enfant ne sera autorisé à rester dans la salle après son cours.

Article 4 : Hygiène et tenue

Les adhérents doivent porter un kimono propre et repassé, les ongles des mains et des pieds propres et courts. Aucun bijou, bonbon ou autre nourriture n'est admis dans la salle d'entraînement.

Article 5 : Cours

Le planning doit être scrupuleusement respecté, selon les horaires, le groupe d'âges et le niveau des ceintures. Pour des raisons de concentration des adhérents, aucun parent ne sera autorisé à assister au cours (à l'exception du 1^{er} cours). L'assiduité aux cours devra être respectée et sera prise en compte pour le passage de grade. Toute absence doit être justifiée.

Article 6 : Manifestations sportives

Pour tous passages de grades, compétitions, stages et manifestations, il est impératif que les parents et les adhérents s'informent auprès des professeurs, sur le site internet de l'association ou sur Facebook et Instagram.

Article 7 : Exclusion

Toutes infractions au présent règlement et toute attitude ou parole irrespectueuse, agressive ou discriminatoire envers les camarades, les professeurs ou responsables seront sanctionnées d'une exclusion définitive.